
Ville de ROYAN

Séance du 30 Avril 1963

OBJET :

63046 Le trente Avril mil neuf cent soixante trois, à 20 h 30
le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance ordinaire au lieu
ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert
MEYER, Maire, d'après convocations faites le 26 Avril 1963

ETAIENT PRESENTS : MM. MEYER, MATRAS, BRENUSSEAU, ROCHEDEREUX, MOUCHOT
GUILLAUD, LANUSSE, BISCAYE, MONGRAND, BERLAND, FONTANILLE, FLAHAUT,
REIX, POUGET, GACHET, NARTEAU, BUJARD, GALLAND

Représenté : M. LANOUE par M. MATRAS

Les conseillers présents forment la majorité des membres
en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal
procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein
du Conseil.

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été
désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Bibliothèque municipale .- Subvention pour acquisition
d'ouvrages d'études.-**

M. le Directeur Général des Bibliothèques de
France a informé M. le Bibliothécaire de la Ville que le
Ministère de l'Education Nationale a mis à la disposition
de la Bibliothèque municipale une somme de 500 francs pour
acquisition d'ouvrages d'études.

Cette subvention a effectivement été encaissée
sur le budget de la commune au cours de l'exercice 1962,
et notamment à la date du 17 août.

Or, le Ministère de l'Education Nationale demande
un compte rendu de l'utilisation de ce crédit.

LE CONSEIL MUNICIPAL

considérant que cette somme est grevée d'affectation spé-
ciale en ce sens qu'elle doit être utilisée exclusivement
pour l'achat desdits ouvrages,

Vu l'avis de la Commission Plénière du 26 Avril
1963,

DECIDE

d'inscrire au budget supplémentaire de 1963, chapitre XXIX, art. 3, une prévision supplémentaire de dépenses de 500 frs correspondant à la recette encaissée en 1962 pour permettre à M. le Bibliothécaire de la Ville de procéder à l'achat d'ouvrages d'études, étant entendu qu'il sera justifié de l'utilisation de ce crédit dès que ces acquisitions auront été effectuées.

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre MM. les Membres présents à la séance

Pour extrait conforme au registre



APPROUVE

13 MAI 1963

[Signature]